



COMMUNIQUE DU 05 JUILLET 2019

**NON A LA HAINE
SUR LES RESEAUX SOCIAUX**

Notre association Equality tient à rappeler que toutes les formes de haine, que ce soit d'ordre privée (entre particuliers) ou d'ordre publique (sur n'importe quel sujet), n'ont pas à être diffusées sur vos murs, sur vos pages et groupes, ni en commentaires, sur internet, principalement les réseaux sociaux.

Certes vos murs vous appartiennent, certes la liberté d'expression est un droit, donner son opinion est aussi un droit. Toutefois ! Il existe des lois en France qui punissent certains cas

Les propos haineux, l'incitation à la haine, les menaces, et les injures sont punis par la loi en France, mais également dans les lois européennes.

La France, depuis quelques mois, tente de pousser les réseaux sociaux à signaler puis supprimer toute publication illicite en 24h.

Notre association Equality se réjouit de cette nouvelle. Toutefois notre association réclame une efficacité absolue et des résultats concrets de la part des réseaux sociaux qui malheureusement ont parfois tendance à ne pas prendre en compte certains signalements importants.

La haine doit être supprimée aussi rapidement que les photos de nudité !!

Internet est le lieu facile pour les haineux d'inciter à la violence, et publier des propos abjects, en se croyant au-dessus des lois, en se croyant invulnérables. Alors que non ! Les lois punissent également les actes sur internet, et les auteurs sont passibles de poursuites (y compris ceux qui cachent leurs noms et leurs profils)

Notre association Equality, ne cherche pas à changer les mentalités et les opinions d'autrui. Chacun pense ce qu'il veut dans le domaine privé. En revanche, dans le domaine public, y compris sur internet, nous sollicitons à chacun de soigner ses propos (pas d'insultes, pas de haine et pas d'incitation à la haine et à la violence) tout en gardant ses opinions (chacun est libre d'être pour ou contre dans n'importe quel débat)